

Décision

Générale

colonial

Décision n° 214 Mouvements

n° 214

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 janvier 1910

Numéro JO

n° 158 du 01/01/1910

Date du numéro

1 janvier 1910

TEXTE INTÉGRAL

Du Gouverneur en date du 31 décembre 1910 la solde du Cadi Chamsen Ismael est portée de 1.68(1 à 1.800 fr. par an, pour compter du 1er janvier 1910.